



# CATHERINE PAULET

Candidate de la France

au Sous-comité des Nations unies  
pour la prévention de la torture

2019 ■ 2022

## **Responsabilités actuelles au sein des mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme**

- Membre du Sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (SPT) depuis janvier 2014
- Experte auprès du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) depuis 1999

## **Fonctions professionnelles actuelles**

- Médecin-chef du Pôle psychiatrie, médecine, addictologie en détention – Médecine légale des hôpitaux de Marseille
- Membre de la commission de suivi médical de l'unité pour malades difficiles (UMD) du centre hospitalier de Montfavet

## **Coopération internationale et missions sur le terrain**

- 6 visites de terrain et de conseil dans plusieurs États parties à l'OPCAT (Bénin, Burkina Faso, Maroc, Mauritanie, Niger, Togo), y compris comme chef de délégation
- 26 visites régulières ou *ad hoc* dans plusieurs États parties à la CPT dans le cadre de ses fonctions d'experte auprès de cette convention

## **Autres activités intéressant le mandat du SPT**

- Participation à une quinzaine de séminaires et colloques relatifs à la prévention de la torture, à la protection des personnes privées de liberté et à la mise en œuvre des mécanismes nationaux de prévention de la torture (MNP)
- Membre fondatrice et présidente d'honneur de l'Association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire (ASPMP) qui regroupe les professionnels de santé mentale exerçant en milieu pénitentiaire
- Participation aux groupes de travail ministériels (Santé et/ou Justice) et parlementaires relatifs aux questions de prise en charge sanitaire des personnes détenues, des personnes souffrant de troubles psychiatriques. . .
- Enseignement portant prioritairement sur les aspects législatifs et éthiques de la pratique médicale
- Diverses publications sur les soins en milieu pénitentiaire

## **Langues de travail**

- Français et anglais

**Une praticienne  
reconnue dans  
le traitement  
des personnes  
privées de liberté**

■ Catherine Paulet possède une connaissance approfondie et pratique des questions relatives à la prise en charge sanitaire des personnes privées de liberté. En tant que médecin-chef du Pôle psychiatrie, médecine, addictologie en détention – Médecine légale des hôpitaux de Marseille, elle s'occupe en particulier de populations en milieu pénitentiaire et en centre de rétention administrative. Elle est par ailleurs membre fondatrice et présidente d'honneur de l'Association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire.

**Une connaissance  
approfondie  
des mécanismes  
internationaux  
de protection  
contre la torture**

■ Depuis plus de 20 ans, Catherine Paulet a mis ses compétences au service des mécanismes internationaux de protection contre la torture. Membre du Sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture depuis 2014, elle est également experte auprès du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants depuis 1999.

**Un engagement  
indéfectible au  
service des droits  
de personnes  
privées de liberté**

■ Dans le cadre du CPT ou du SPT, Catherine Paulet a participé à plus d'une trentaine de visites et missions de conseil auprès des États parties à la Convention contre la torture ou à son protocole facultatif (OPCAT), ainsi qu'à de nombreux séminaires et colloques relatifs à la prévention de la torture, contribuant ainsi à la mise en œuvre de standards à caractère universel et à la promotion d'une culture de prévention dans tous les lieux de privation de liberté. Elle y a également contribué au travers de ses travaux de recherche et d'enseignement.

■ « **Au cours des trois dernières décennies, un long chemin a été parcouru sur le plan international en matière de protection contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.** 163 États sont parties à la Convention contre la torture et 88 sont désormais parties à son protocole facultatif. Le Comité contre la torture et le Sous-Comité de prévention de la torture ont une activité soutenue et obtiennent des résultats.

**Néanmoins les défis pour parvenir à une protection effective et universelle contre la torture restent encore nombreux.** Elle reste une pratique encore trop répandue dans de nombreux pays à travers le monde. Cependant, en 10 ans à peine, 88 États ont ratifié le protocole facultatif et relevé le défi de la prévention. Le SPT, est désormais un acteur clé de la stratégie de lutte contre la torture, grâce à son action de terrain – visites des lieux de détention et analyse systémique des causes de mauvais traitements – et grâce à son engagement auprès des États parties, fondé sur le dialogue et la coopération dans la mise en œuvre opérationnelle du protocole et des mécanismes nationaux de prévention.

**En me portant candidate au renouvellement de mon mandat** au sein du Sous-comité pour la prévention de la torture, **je souhaite poursuivre mon engagement au service du protocole**

**facultatif et des défis qu'il implique.**

Ma candidature s'inscrit dans le prolongement des activités que j'ai menées depuis plus de 20 ans en faveur de la protection des droits des personnes privées de liberté.

Ma longue expérience de praticienne dans la prise en charge sanitaire des personnes privées de liberté m'a confrontée directement aux problématiques spécifiques des lieux de privation de liberté.

J'ai une connaissance approfondie du fonctionnement du Sous-comité pour la prévention de la torture et de ses activités, après en avoir été un membre particulièrement actif depuis 2014. Mon expérience au sein du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains est également précieuse.

Enfin, **mon engagement personnel** en faveur de la défense des droits des personnes privées de liberté et, plus généralement, pour la progression des droits fondamentaux, **m'amène à m'impliquer toujours plus pour faire avancer cette cause qui me tient tant à cœur.**

Convaincue que mon expertise et mon engagement sont de nature à contribuer utilement aux travaux du sous-comité, **j'exercerai mon mandat avec rigueur et indépendance.** » ■